

COMMUNE DE PREVENCHERES

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal de la Séance du 25 avril 2014

Le 25 avril 2014 à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Prévenchères, régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de LANDRIEU Gérard, Maire.

Date de la convocation : 18/04/2014

NOM	PRENOM	PRESENT	ABSENT	PROCURATION A...
BRUNEL	DIDIER	X		
CHARDES	GUY	X		
CHOPIN	LEA	X		
ESCRIBA	MICHEL	X		
LANDRIEU	GERARD	X		
LOUCHE	EMMANUEL	X		
MAURIN	OLIVIER	X		
RANC	EMMANUEL	X		
RIEU	MICHEL	X		
RIEU BONHIVERS	SIMONE	X		
ROBERT	CHRISTIAN	X		
TOTAL		11		

M Emmanuel Ranc a été élu secrétaire de séance

1. Compte Administratif/ Compte de Gestion Exercice 2013 Budget commune

M le Maire présente le compte administratif de l'exercice 2013 pour le budget communal

Il demande au conseil de se prononcer sur le compte administratif et le compte de gestion et de valider l'affectation du résultat proposée.

	VOTES
Pour :	8
Contre :	0
Abstention :	2

2. Compte Administratif/ Compte de Gestion Exercice 2013 Budget annexe eau assainissement

M le Maire présente le compte administratif de l'exercice 2013 pour le budget communal

Il demande au conseil de se prononcer sur le compte administratif et le compte de gestion et de valider l'affectation du résultat proposée.

	VOTES
Pour :	8
Contre :	0
Abstention :	2

3. Budget Primitif Exercice 2014 Budget annexe eau et assainissement

VOTES	
Pour :	9
Contre :	2
Abstention :	0

Le budget primitif 2014 eau assainissement est adopté

4. Budget Primitif Exercice 2014 Budget commune

M le Maire présente la proposition de budget pour l'exercice 2014

Le conseil municipal procède aux votes

4.1 Subvention au budget annexe eau assainissement

Subvention d'équilibre proposée : 18 000€

Approuvé

VOTES	
Pour :	11
Contre :	0
Abstention :	0

4.2 Subvention au CCAS

Subvention d'équilibre proposée : 3000€

Approuvé

VOTES	
Pour :	11
Contre :	0
Abstention :	0

4.3 Subventions aux associations

Associations	Subventions votées
Association des Parents d'Élèves	400 €
<i>livres n-1 :</i>	300 €
<i>cantine :</i>	7 000 €
TOTAL ECOLE	7 700 €
FSE du Collège :	240 €
Aînés Ruraux de Prévenchères :	500 €
Association Culturelle d'Alzons :	600 €
Association Garde :	500 €
Foyer Rural de Prévenchères :	2 500 €
Le Crouzet Bouge :	150 €
La Prévenchèroise Rénovée :	400 €
Association « les Papillons » :	200 €

Associations	Subventions votées
Fanfare « Les Piques Bacelles » :	180 €
Kart Cross Villefort :	150 €
L'ASSOLUTION	150 €
FNACA – Villefort :	160 €
FNACA – La Bastide :	160 €
Association Sportive La Bastide :	150 €
Organisation Carnaval:	300 €
CONFRERIE DE LA PEYROULADE	200 €
CHORALE DE LA BASTIDE	100 €
Club Alpin Français HC ML	200 €
Ass lou menhir Foyer de Vie arc en ciel	150 €
RESERVE	500 €
TOTAL Art 6574	15 190 €

VOTES	
Pour :	11
Contre :	0
Abstention :	0

4.4 Vote des taux des taxes 2014

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taux des taxes pour 2014.

IMPOTS	TAUX	Produit 2014
TH	8.92%	48 070
TFB	15.71%	139 081
TFNB	192.88%	31 054
CFE	26.66%	177 156
IFER	---	72 520
CVAE	---	22 559
TOTAL RESSOURCES FISCALES		490 440
ALLOC COMPENSATRICES		10 237
Exonérations accordées		
PRELEVEMENT GIR		- 135 939
FPIC		non notifié
RESSOURCES FISCALES NETTES		364 738

VOTES	
Pour :	11
Contre :	0
Abstention :	0

Le conseil municipal décide de conserver les mêmes taux d'imposition pour 2014

4.5 Vote du Budget

VOTES	
Pour :	9
Contre :	2
Abstention :	0

Le budget primitif 2014 est adopté

5. Indemnités de fonction du maire et des adjoints

Le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur l'attribution des indemnités de fonction du maire et des adjoints et l'invite à délibérer

Il présente les taux maximaux possibles pour les communes de moins de 500 habitants :

Barème fixé par l'art L2123-23-1 du C.G.C.T. :

**- Maire : 17% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique (1015)
Soit 646.25€ brut par mois**

**- Adjoints : 6.6% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique (1015)
Soit 250.90€ brut par mois**

VOTES	
Pour :	11
Contre :	0
Abstention :	0

Les modalités d'attribution des indemnités de fonction du maire et des adjoints sont acceptées selon les taux maximaux fixés par l'article L2123-23-1 du C.G.C.T

6. Indemnités de conseil à Mme Bouzelmad Trésorière à Villefort

M le Maire indique que depuis janvier 2014 Mme Bouzelmad Radhija a été nommée Trésorière à Villefort et qu'il convient de fixer les indemnités à lui allouer pour les prestations de conseil.

Il précise que pour 2013, le taux était fixé 100% du barème maximum légal, ce qui a représenté une indemnité brute annuelle de 440 euros.

M le Maire propose donc de maintenir cette indemnité au même taux pour Mme Bouzelmad.

VOTES	
Pour :	11
Contre :	0
Abstention :	0

Le principe de l'indemnité de conseil au profit de Mme Bouzelmad est approuvé.

7. Délégués auprès des organismes de coopération intercommunale

Il est procédé à la désignation des délégués

VOTES	
Pour :	11
Contre :	0
Abstention :	0

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
S.D.E.E.		
1	Gérard Landrieu	
	Emmanuel Louche	
SYNDICAT DU CHASSEZAC		
1	Gérard Landrieu	Olivier Maurin
SYNDICAT MIXTE AGEDI		
1	Guy Chardès	Michel Rieu
CONSEIL D'ECOLE		
Maire	Gérard Landrieu	
CM	Léa Chopin	
CNAS		
1	Didier Brunel	
CORRESPONDANT DEFENSE		
1	Emmanuel Louche	
OFFICE DU TOURISME DU CANTON DE VILLEFORT		
1	Gérard Landrieu	Léa Chopin

8. Commissions communales et groupes de travail

8.1 Centre Communal d'Action Sociale

Maire +4 conseillers + 4 personnes choisies dans la population

Gérard Landrieu

Simone Bonhivers

Léa Chopin

Guy Chardès

Didier Brunel

Personnes proposées

Sylvie Brunel Karine Marcon

Véronique Paulet Jean Claude Donnet

Jean-Louis Gilles ou Nicole Donnet

Annie Rieu

Le CCAS est constitué :

Président : LANDRIEU Gérard

- | | |
|--------------------|---------------------|
| - Simone Bonhivers | - Véronique Paulet |
| - Léa Chopin | - Jean-Louis Gilles |
| - Guy Chardès | - Annie Rieu |
| - Didier Brunel | - Karine Marcon |

VOTES	
Pour :	11
Contre :	0
Abstention :	0

8.2 Commission communale des Impôts

1° Le conseil municipal doit proposer 24 personnes : contribuables de la commune, âgés de plus de 25 ans, représentatifs, dont 4 au moins domiciliés hors commune et 4 au moins propriétaires de bois exploités.

2° Les services des impôts désignent 12 commissaires parmi les noms proposés : 6 titulaires et 6 suppléants, dont 2 domiciliés hors commun et deux propriétaires de bois

1	CALCAT ANDRE	13	LAHEU VERONIQUE
2	DUBOIS ROGER	14	CHAZALETTE ERIC
3	GILLES JEAN LOUIS	15	CHABALIER DANIEL
4	MAURIN FRANCOIS	16	SAINT JEAN ROGER
5	PAULET GILLES	17	MAURIN FLORENT
6	RANC FELIX	18	MAURIN OLIVIER
7	RIEU JEAN CLAUDE	19	MAURIN LOUIS
8	CHAZALETTE THIERRY	20	PAULET VERONIQUE
9	MARCON JACQUES	21	CAUDRON FRANCOISE
10	GALLAND CHRISTINE	22	CHIFFE SERGE
11	MALCLES MAURICE	23	FABRE MARC
12	ROBERT CHRISTIAN	24	SAINT JEAN RAYMOND

Sur proposition du Maire, le conseil municipal valide la liste ci-dessus.

VOTES	
Pour :	11
Contre :	0
Abstention :	0

8.3 Groupes de travail

Il est constitué des groupes thématiques de travail.

Ces groupes ne sont pas « figés » et peuvent évoluer selon les besoins et les circonstances.

1 Travaux d'entretien

Gestion et entretien des logements et bâtiments communaux
Suivi du travail des employés communaux
Suivi et achat des consommables et fournitures diverses
Gestion du cimetière

Responsable de groupe

Emmanuel Louche

AvecMichel RieuGuy Chardès**Personnes Ressources proposées**André CalcatThibaut Maurin**2 École**

Toutes les questions concernant l'école, animation, cantine sorties, matériel
Mise en place et suivi des rythmes scolaires

Responsable de groupeLéa Chopin**Avec**Emmanuel LoucheSimone Bonhivers**Personnes Ressources proposées**Association des Parents d'élèvesYves Caudron**4 Développement économique**

Contact avec les organismes publics et privés concernés par le sujet
CCI RELANCE Pôle Emploi, Région....

Réserve foncière

Locaux professionnels

Responsable de groupe

Christian Robert

AvecEmmanuel RancMichel EscribaLéa Chopin**Personnes Ressources proposées**Thierry ChazaletteFabienne Bobone**Assainissement SPANC****5 Urbanisme**

Contact avec les particuliers
Regroupement de particuliers

Recherche de subventions

Recherche des "eaux claires" parasites

Responsable de groupeEmmanuel Louche**Avec**Michel RieuDidier BrunelGuy Chardès**Personnes Ressources proposées**Bill Brookfield**6 Agriculture Forêt Environnement****Responsable de groupe**

Olivier Maurin

AvecEmmanuel Ranc**Personnes Ressources proposées**Bernard Galland Gilles PauletThierryChazaletteFlorent MaurinLouis MaurinGarde ONF**7 Communication**

Organisation et réalisation des textes d'information à diffuser sur les différents supports
Documents papier

Site internet

Presse.....

Responsable de groupeGuy Chardès**Avec**Michel EscribaDidier BrunelSimone Bonhivers

8 Procédures particulières, juridiquement sensibles

Péril, utilité publique.....

Responsable de groupe

Michel Escriba

9 Les associations

Travail de coordination et d'assistance

Responsable de groupe

Guy Chardès

Avec

Léa Chopin

Didier Brunel

Emmanuel Ranc

Projets particuliers et**10 exceptionnels****Espace enfants**

Léa Chopin

Personnes Ressources proposées

Émilie Brunel

Angélique Bié

Audrey Maurin

Morgane Roux

Eau potable

Suivi du projet de restructuration de la distribution de l'eau potable sur la commune

Réunion préalable avec la SAFER L Mercier et AQUASERVICES**Projet salle polyvalente**

Achat maison gilles

Définir le projet**Personnes Ressources proposées**

Représentants des associations

Station épuration du Crouzet

Cf. Groupe ASSAINISSEMENT

Personnes Ressources proposées

Assoc Le Crouzet Bouge

Création d'une activité pêche sur les rives du Chassezac**Lotissement du Montredon****Presbytère Alzons/ Vallée de la Borne****11 Tourisme**

Entretien autre que compétence Communauté de Communes

Personnes Ressources proposées

Association Serge Chiffe

Personnes Ressources proposées selon les dossiers

Fabienne

Bobonne

André Calcat

Thibaut Maurin

9. Délégations du conseil municipal au maire

M. le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Ces délégations permettent de favoriser une bonne administration communale, notamment pour des décisions récurrentes et de gestion quotidienne. Il précise que toutes ces décisions sont formalisées par écrit, et transcrites sur le registre des délibérations du conseil municipal et transmises au contrôle de légalité à la Préfecture.

M. le Maire propose que le conseil lui confie les délégations suivantes :

- 1° de prendre toute décision concernant les marchés ou devis ou commandes dont le montant hors taxes est inférieur à (montant à fixer) €, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- 2° de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans ; (Concerne principalement les Baux pour la location des logements communaux).
- 3° de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- 4° d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 5° de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- 6° d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle.
- 7° d'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

VOTES	
Pour :	11
Contre :	0
Abstention :	0

Le conseil accepte de confier au Maire les délégations ci-dessus et fixe à 8 000€ le montant maximum pour la délégation N°1.

10. Adhésion au Syndicat Intercommunal AGEDI

Monsieur le Maire expose au conseil qu'il a été décidé en 2013 de consulter deux prestataires informatiques pour le renouvellement des logiciels «métiers» : Gestion budget, facturation, listes électorales, population..... En effet, les logiciels utilisés n'étaient pas opérationnels pour la mise en place de la dématérialisation des échanges avec les différents partenaires : trésorerie, préfecture, INSEE, URSSAF.

La société Berger Levrault et le syndicat AGEDI ont été consultés.

Le choix s'est porté sur AGEDI, car l'offre proposée était plus complète et plus économique : 1500€ d'achat de logiciels contre 3347€ et 800€ de maintenance annuelle contre 1273€ pour Berger Levrault.

Il s'agit d'une structure type groupement de collectivités qui ne poursuit pas les mêmes objectifs qu'une entreprise privée et qui est administrée par des élus. Par ailleurs le syndicat AGEDI propose des solutions adaptées aux petites et moyennes collectivités.

M le Maire propose donc au conseil de demander l'adhésion de la commune au Syndicat Mixte AGEDI et de désigner un délégué parmi le conseil municipal, qui représentera la collectivité à l'assemblée spéciale du syndicat.

VOTES	
Pour :	11
Contre :	0
Abstention :	0

Le conseil demande l'adhésion de la commune au Syndicat Mixte AGEDI et donne pouvoir à Monsieur le maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires pour l'exécution de cette décision.

11. Assurance risques statutaires des agents : participation à la consultation organisée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique

M. le Maire expose : la commune bénéficie d'un contrat d'assurance « risques statutaires » par l'intermédiaire du centre de gestion de la Lozère. Cette assurance vise à garantir les frais laissés à sa charge en cas de maladie, décès, d'invalidité d'incapacité et d'accidents imputables ou non au service ; Le Centre de gestion propose d'organiser une consultation pour les collectivités intéressées,

afin d'obtenir le meilleur rapport qualité/coût possible.

M. le Maire demande au conseil municipal de valider le principe de participation de la commune de Prévénchères à cette consultation. Le conseil sera ensuite amené à délibérer sur l'adhésion ou non au contrat proposé.

VOTES	
Pour :	11
Contre :	0
Abstention :	0

Le conseil approuve la participation à la consultation pour le renouvellement du contrat d'assurance « risques statutaires » proposé par le centre de gestion de la fonction publique de la Lozère et donne pouvoir à Monsieur le maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires pour l'exécution de cette décision.

La séance est levée à 22H30
Pour extrait conforme,

Délibérations certifiées exécutoires,
compte tenu de leur transmission à la Préfecture de la
Lozère et de leur publication le : 07/05/2014
Le Maire,
G. Landrieu